



**BULLETIN D'INSCRIPTION et CHOIX DU FORFAIT à la DEMI-PENSION**

**Année scolaire 2020/2021**

Veillez remplir et signer ce formulaire afin de nous renseigner et indiquer le forfait annuel choisi pour votre enfant

**IDENTITE DE L'ELEVE**

**NOM :**

**PRENOM :**

**CLASSE 19/20 :**

Cochez **la future** classe et remplissez :

Lycée général et technologique: Classe :  2<sup>nd</sup>e  1<sup>ère</sup>  Terminale  
Ecole européenne : Classe :  S1  S2  S3  S4  S5  S6  S7

DEMI-PENSIONNAIRE

EXTERNE

Bourse nationale :  oui  non Nb de part ou échelon : .....

**Responsable légal 1**

Père  Mère  Autre (précisez)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Portable : ...../...../...../...../...../

Fixe : ...../...../...../...../...../

Adresse E-MAIL : .....

**Responsable légal 2**

Père  Mère  Autre (précisez)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Portable : ...../...../...../...../...../

Fixe : ...../...../...../...../...../

Adresse E-MAIL : .....

**INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION**

**A remettre lors de l'inscription au lycée soit le jeudi 02 juillet ou le vendredi 03 juillet ou le lundi 06 juillet.**

**Année scolaire 2020/2021**

Nom : ..... Prénom : .....

Classe : .....

**Forfait :**  5 jours  4 jours  3 jours

LUNDI	<input type="checkbox"/> OUI
MARDI	<input type="checkbox"/> OUI
MERCREDI	<input type="checkbox"/> OUI
JEUDI	<input type="checkbox"/> OUI
VENDREDI	<input type="checkbox"/> OUI

**Date :** .....

**Signature**

Le service restauration fonctionne au forfait annuel (**180 jours** pour un forfait 5 jours, **144 jours** pour un forfait 4 jours et **108 jours** pour un forfait 3 jours, répartis aléatoirement en trois trimestres sur l'année).

**Il est obligatoire pour tous les demi-pensionnaires sans exception.**

Le pointage des élèves est effectué grâce à des cartes munies de code barre. Chaque demi-pensionnaire se voit confier une carte en début d'année scolaire, en cas de perte un chèque de 6 euros sera demandé.

**Il est obligatoire pour le passage à la demi-pension d'avoir sa carte.**

En cas de difficulté de paiement, vous devez nous le signaler rapidement auprès du service d'Intendance, selon la situation, une aide pourra être attribuée. Faute de quoi, en cas de non-paiement, vous pourriez être mis en demeure par un huissier de justice ce qui entraînerait des frais importants.

**Les élèves n'étant pas à jour de leur facture ne seront pas admis à la demi-pension.**

La demi-pension est un service rendu aux familles : il exige en contrepartie l'acceptation par l'élève des règles élémentaires de savoir-vivre : propreté des lieux, respect des personnes, bonne tenue dans la salle de restauration (nourriture à consommer uniquement sur place). Le refus de ces règles peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive de la demi-pension.

### **INSCRIPTION :**

L'inscription à la demi-pension est **annuelle**. Elle ne peut être remise en cause pendant l'année sauf raison majeure (voir règlement de la demi-pension disponible dans le règlement intérieur sur le site web du lycée).

**⚠ Il est impératif pour toute inscription de fournir :**

#### **Je suis allocataire CAF, j'ai fourni :**

- Cocher  
 Photocopie du dernier avis d'imposition  
 Attestation de restauration scolaire\*

#### **Je ne suis pas allocataire CAF, j'ai fourni :**

- Cocher  
 Attestation restauration scolaire\*

**OU**

- Attestation de paiement (avec quotient familial) CAF

\*Editée par la famille sur [WWW.iledefrance.fr/equitables](http://WWW.iledefrance.fr/equitables) avec +

**En cas d'absence de documents demandés : le tarif maximum sera appliqué.**

**PAIEMENT :** Les frais d'hébergement sont forfaitaires et **payables d'avance en début de trimestre** (Septembre, Janvier, Avril).

**Il est obligatoire de fournir un relevé d'identité bancaire (RIB)**

### **IMPORTANT**

Les règlements se font **en priorité** en ligne <http://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=3872> selon la procédure communiquée, soit par chèque à l'ordre du « **Agent comptable du Lycée Lucie Aubrac** ». **Aucun paiement en espèce sera accepté.**

Pour faciliter le traitement, merci de noter au dos du chèque le nom, prénom et la classe de l'élève.

Les factures sont envoyées par mail. **Les mails des responsables légaux sont donc obligatoires pour l'inscription à la demi-pension.**

*Les élèves qui ne sont pas à jour de règlement ne seront pas admis à la demi-pension*

*En cas de perte de la carte de cantine, l'élève devra en racheter une d'un montant de 6 €.*

**⚠ ATTENTION :** un chèque de caution de 6 € sera demandé aux élèves de terminales, chèque qui leur sera rendu à la fin de l'année lorsqu'ils nous remettront leur carte de cantine.

*Pour nous contacter : [demi-pension.lucie-aubrac.courbevoie@ac-versailles.fr](mailto:demi-pension.lucie-aubrac.courbevoie@ac-versailles.fr)*

Année scolaire 2020/2021

*Document à conserver et à utiliser en cas de modification à la rentrée de septembre 2020*

**À COMPLETER UNIQUEMENT EN CAS DE MODIFICATION DE FORFAIT OU DE JOUR DANS LA SEMAINE SUITE À LA REMISE DE L'EMPLOI DU TEMPS À LA RENTREE**

***Dernier délais pour une modification 21.09.2020***

Nom de l'élève : .....

Prénom de l'élève : .....

Classe : .....

Forfait :     5 jours                       4 jours                       3 jours

LUNDI	<input type="checkbox"/> OUI
MARDI	<input type="checkbox"/> OUI
MERCREDI	<input type="checkbox"/> OUI
JEUDI	<input type="checkbox"/> OUI
VENDREDI	<input type="checkbox"/> OUI

Date : .....

Signature

## **PROCEDURE POUR LE PAIEMENT EN LIGNE**

**MERCI de privilégier pour des raisons de sécurité ce mode de paiement !** Pour cela les élèves et les personnels doivent effectuer directement leur opération via un site sécurisé sur internet :

**Pour régler sa facture** de demi-pension la procédure à suivre est la suivante :

- **rendez vous sur le site:** cliquer sur le lien ci-dessous

<http://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=3872>

- **(pour la première connexion: créer un compte), et attendre de recevoir votre** identifiant par mail
- **puis saisir votre identifiant de connexion et votre mot de passe** communiqués par mail
- **suivre les instructions** proposées à l'écran

Si vous ne possédez pas votre identifiant et/ou votre mot de passe:

- Cliquer sur "**Demande de création de compte**"
- Saisir les **5 derniers chiffres** indiqués sur le dessus de votre badge d'accès au self: Carte N° 0683-0XXXX ou sur votre facture trimestrielle Carte N° XXXX
- Saisir une adresse mail valide sur laquelle vos identifiants et mot de passe vous seront adressés sous 48 h
- A réception, suivre la procédure indiquée ci-dessus

A noter:

- **Les comptes ne sont crédités qu'en différé le lendemain matin après 8 heures**, suite à la synchronisation quotidienne des modules.
- Vos identifiants et mot de passe vous garantissent la bonne affectation des sommes versées.
- Un reçu vous est adressé par mail à la fin de chaque paiement.
- Tout paiement fait après 10 h ne sera pas pris en compte le jour même.

En cas de besoin vous pouvez contacter le secrétariat d'intendance au 01.49.05.02.50.

L'adjoint gestionnaire,

Denis LIMA